

Réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2022

Le vingt du mois de janvier deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, PONCET Edouard, adjoints, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, ETAIX Fabienne, BEFORT David, GRANGE Lorène, CHIRAT Michelle

Absents excusés : Philippe SESSIECQ, Christophe GERARD

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 2201001

Le taux de la redevance pour pollution domestique collectée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne passe de 0.15 à 0.16 €/m³. Cette augmentation doit être répercutée sur la facture de l'utilisateur.

Monsieur le Maire propose en revanche de ne pas augmenter les taux communaux et donc d'appliquer les tarifs suivants lors de la facturation 2022 :

- Partie fixe : 35 € par abonnement
- Redevance pollution à reverser à l'agence de l'eau : 0.16 €/ mètres cubes consommés
- Redevance assainissement revenant à la commune :
 - De 0 à 300 m³ d'eau consommés 0.80 €/m³,
 - De 301 à 500 m³ d'eau consommés 1.30 € m³
 - Plus de 500 m³ d'eau consommés 1.60 €/m³

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

PLAN DE FORMATION 2022-2024 – Délibération 2201002

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation 2022-2024 mis en place par le Centre de Gestion de la Loire pour les agents des collectivités territoriales.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU – Délibération 2201003

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme a été engagée. Fabien Martinon présente de nouveau les modifications proposées. Un dossier a été transmis à l'Autorité Environnementale et notifié aux personnes publiques associées. La commune a reçu les avis de la Chambre d'Agriculture et de la Communauté de Communes de Forez Est. La mise à disposition du dossier au public a été effectuée du 22 novembre au 22 décembre 2021. Aucune observation n'a été émise.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du PLU.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Délibération 2201004

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions aux associations comme suit :

NOMS	2021
APE Ecole de Civens subvention	700
APE Voyage	1500
Anciens D'AFN	100
SSIAD Montagnes du Matin (ADMR)	200
Baladins	700
Club du 3ème âge	350
Comité des fêtes	700
Entente Feurs Civens (tennis table)	700
MJC	700
USEP	100
Vie libre	150
JALMALV	200
Roses de Noël	200
Forez Donzy (foot)	700
Convention contrat Foot	1500
Convention basket Feurs	1000
DIVERS	300
TOTAL (65748)	9800
Gardiennage église 6282	200
TOTAL SUBVENTIONS	10 000

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TAUX TAXES DIRECTES LOCALES – Délibération 2201005

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,

Vu les baisses des dotations de l'Etat et la baisse des fonds de concours de la Communauté de Communes,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3 % pour 2022 :

	TAUX 2021	TAUX 2022
FONCIER BATI	23.16 %	23.86 %
FONCIER NON BATI	17.12 %	17.63 %

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ENVELOPPE SOLIDARITE DEPARTEMENT – Délibération 2201006

Monsieur le Maire propose de demander une subvention aux services du Département dans le cadre de l'enveloppe solidarité pour les travaux de peinture à la mairie et à l'école selon des devis de Hubert DENIS d'un montant total de 15 677.32 € HT.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

NOM DE RUE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le projet d'un lotissement en bordure de la RD 1082 (à proximité du lotissement La Noaille à Feurs). Le permis d'aménager va être déposé dans les prochains jours et il convient de nommer la voie qui va desservir les futures habitations.

Après en avoir débattu, Il est décidé de conserver le nom de la voie existante qui dessert déjà deux propriétés, soit allée du **Moulin à vent**.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Réseau Objets connectés : ROC 42**
Gérard Bordet présente la demande du SIEL qui souhaiterait valider avec la commune une convention d'hébergement. Celle-ci autoriserait le SIEL à implanter dans le clocher de l'église une antenne pour le déploiement du réseau très bas débit destiné aux objets connectés. Le diaporama sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin de pouvoir délibérer.
- **Aménagement cimetière paysager** : Le cabinet Réalités a transmis son devis pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cimetière paysager. L'avant-projet et l'assistance aux contrats de travaux s'élèvent à 11 025 € HT (les élus assureraient la direction de l'exécution des travaux et la réception). L'enveloppe prévisionnelle de travaux avec l'installation des caveaux s'élève à 250 000 € HT.
- **Lotissement « Consorts Padet »** : Etude en cours pour 10 lots
- **Lotissement « BAKAR IMMO – Monsieur BASAY » (DP 13 lots et PA 26 lots)** : A la demande des habitants des rues du Pommier, de la Marquise de Vivens et des Bouchets une réunion a eu lieu en mairie en présence du maire, des adjoints et des membres des commissions urbanisme et voirie. Un courrier sera envoyé à chaque riverain en réponse à toutes les questions qui ont été posées (leur courrier-question a été donné aux conseillers municipaux)
- **Lotissement route de Pouilly** : projet en préparation pour une quinzaine de lots
- **Lotissement rue de Randan** : projet en préparation pour 4 lots

TOUR DE TABLE :

- Fabien Martinon :
Urbanisme - Lotissement les Mésanges II : Problème d'entrées bateaux non respectées. Les propriétaires ont été contactés et une solution a été trouvée.
SCOT : La phase diagnostique s'est terminée fin 2021.
3 scénarios ont été retenus :
 - 1) Réseau de petites centralités
 - 2) Avènement de la verticalité
 - 3) Regroupement de communes et partage.Prochaine étape : création du Projet d'aménagement stratégique, pour mener à une approbation du SCOT fin 2023, tout début 2024.

Lorsqu'il sera approuvé, les PLU devront être révisés pour se mettre en conformité. La question du PLUI (PLU Intercommunal) se pose donc fortement.

Quelques enjeux :

- Un fort manque de logements pour les jeunes, les familles monoparentales et les personnes seules (77% de maisons individuelles et que 28% de locations).

- Préserver les espaces agricoles : dans la Loire, 126 000 ha d'espaces agricoles disponibles alors qu'il en faudra 145 000 ha pour nourrir tous les ligériens.

- Objectif donné par l'état pour 2021-2031 : diviser par deux la consommation d'espace. 2010/2020 : 355 ha consommés, donc passer à 175 ha sur la nouvelle décennie. Les zones industrielles à venir en prennent déjà 50%... Il ne restera pas grand-chose...

Le bulletin municipal est en cours d'impression. Fabien Martinon informe l'assemblée qu'il a réalisé la mise en page ce qui permettra une économie importante (1500 € au lieu d'environ 4000 € les années précédentes). Il remercie la commission pour le travail fourni.

Résidence séniors : les membres de la commission technique pourront assister sans voix consultative, à la réunion du Jury pour désigner l'architecte qui sera retenu, le lundi 14 février à 13h.

Lotissement Les Etriers rue du champ de course. David Thollot referra l'engazonnement en bordure de route suite aux travaux de construction de son mur.

- Edouard PONCET :
 - Des quilles ont été endommagées rue du champ de course.
 - Les boues amassées autour des cheminées de la station d'épuration ont été étendues uniformément sur les bassins par les employés techniques.
 - Réparation de chaussées en enrobé à froid cette semaine.
- Olivier FAJWISIEWICZ : Arrêt du car scolaire au lieu-dit les Quatre Chemins non sécurisé, lors du trajet retour. On va contacter les services de la Région et proposer un arrêt à la salle des Balcons du Forez.
- Lorène GRANGE : Remerciements au nom de la commission à Fabien Martinon pour le temps passé à la mise en page du bulletin municipal.
- Joëlle BAYARD : vaches errantes
- Michelle CHIRAT : Il y a eu un contrôle de gendarmerie vers le parking de covoiturage
- Dominique DUBOIS : Eclairage en panne rue du Pommier et stationnement du camion pizza qui gêne la visibilité le jour du marché.
- Fabienne ETAIX : Réflexion sur la publication Illiwap des producteurs absents au marché certains mercredis pour ne pas pénaliser les autres producteurs présents (Barbara du Potager des bois gourmands est absente jusqu'à fin janvier).
- Nathalie BLANCHARD : La grille d'eaux pluviales vers la voie ferrée à Charbonnel est très dangereuse. Cela fait plusieurs fois qu'on signale le problème à RFF (Réseaux Ferrés de France) et au Département, sans suite.
- Mireille PALMIER : quelques cas d'enfants positifs au COVID à l'école.
- Christophe GUILLARME : Le changement des barrières et potelets vers la boulangerie devait avoir lieu ce vendredi mais la pose est reportée à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.